

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis				Date d'inspection		
Roche Papier Uno Itée	2022105				Le 11 juillet 2024		
Nom de l'établissement	<u> </u>	Numér			Numéro de	méro de téléphone	
Roche Papier Uno					(506) 854-0944		
Adresse				•			
305 rue St-George Moncton NB E1C 1W8							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sarah MacDougall-LeBlanc			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		J			limite pour onforme	Date d'attestation de la conformité	
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;		11(a)		18 juil. 2024		08 juil. 2024	
Commentaires : Une preuve fut envoyée à l'inspectrice démontrant que l'éducatrice qui n'a pas sa certification de premiers soins et en réanimation cardiorespiratoire effectuera le cours le 13 et 14 juillet. Un suivi sera effectué par la mentore en assurance de la qualité à un temps ultérieur afin de confirmer que l'éducatrice a complété le cours et qu'une copie du certificat fut placée au sein de son dossier. La lacune est maintenant conforme.							
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.		11(c	e)(ii)	30 jui	n 2025		
Commentaires : 50% des éducatrices ne détiennent pas un certificat d'au moins un an en éducation à la petite enfance ou bien un cours équivalent. La personne responsable sur les lieux indique que deux éducatrices sont inscrites pour la session de septembre 2024 jusqu'à juin 2025, afin d'obtenir la certification requise.							
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les cles documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personne lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrate exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attesta valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	el, teur, un	24(1)(c)(vii)	18 jui	l. 2024	08 juil. 2024	
Commentaires : Une preuve fut envoyée à l'inspectrice démontrant que l'éducatrice qui n'a pas sa certification de premiers soins et en réanimation cardiorespiratoire effectuera le cours le 13 et 14 juillet. Un suivi sera effectué par la mentore en assurance de la qualité à un temps ultérieur afin de confirmer que l'éducatrice a complété le cours et qu'une copie du certificat fut placée au sein de son dossier. La lacune est maintenant conforme.							
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le rapprouvé les changements par écrit.	superficie ou à un			1	l. 2024	08 juil. 2024	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Une confirmation écrite fut envoyée à l'inspectrice que salle de classe pour les enfants en bas âge. Dorénava est maintenant conforme.	•	sit de retransformer	le local A1 en
Commentaires généraux			
Aucune visite sur les lieux ne fut effectuée.			
original signé par Sarah MacDougall-LeBlanc	Le	e 11 juillet 2024	
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	·	
original signé par Elki Imbeault	Le	e 11 juillet 2024	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date		